

---

[Imprimer](#)

## **ZAC Marne Europe et Boutareines : un appel d'offres pour des missions d'OPC**

Image

---

## **Epamarne souhaite confier des missions d'ordonnancement, de pilotage et de coordination de la ZAC Marne Europe et Boutareines située sur les communes de Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne et Champigny-sur-Marne.**

Le projet urbain de la ZAC Marne Europe et, par extension, de l'ensemble du secteur de la gare du Grand Paris express de Bry-Villiers-Champigny (BVC), vise à développer un quartier du XXI<sup>e</sup> siècle, entièrement neuf, au sein d'un territoire urbain hétéroclite tout en amorçant la mutation de son tissu. D'ici six ans, ce territoire entend devenir l'un des mieux desservis en transports en commun de l'est parisien avec l'ouverture de la ligne 15 du Grand Paris express (prévue fin 2025), la création d'une gare du RER E (attendue en 2027) et l'arrivée du bus Altival (mise en service concomitante avec celle de la ligne 15).

Le secteur fera ainsi l'objet de profondes transformations liées à la réalisation de projets urbains majeurs d'infrastructures et de transports. Ces projets, sous différentes maîtrises d'ouvrage, se trouvent à des stades d'avancée très divers, mêlant des projets en études amont à d'autres dont les travaux ont débuté en 2015.

### **Assurer la planification opérationnelle**

L'ampleur et l'imbrication spatio-temporelle des opérations d'infrastructures et urbaines demandent la mise en place et l'animation d'un dispositif de coordination générale. Celui-ci aura pour finalité d'harmoniser le déroulement des opérations, de définir les « chemins critiques » de l'opération globale et de minimiser leurs impacts sur le fonctionnement des quartiers connexes.

En ce sens, Epamarne a lancé un appel d'offres sur deux lots. Le secteur BVC nécessite une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination urbaine des opérations autour du chantier du pôle gare. L'objectif est d'assurer la planification opérationnelle sur les périmètres d'impact et, par la suite, de permettre le respect des objectifs particuliers. Le titulaire de l'accord-cadre participera en outre à la définition des principes d'organisation et de gestion des chantiers sur tous les aspects communs.

Concernant les ZAC Marne Europe et Boutareines, le titulaire devra préparer le plus en amont possible l'organisation des chantiers entre eux, en se fixant l'objectif d'un ordonnancement général et cohérent des tâches. Au nombre de ses missions figurent notamment le recueil des données concernant le déroulement des chantiers réalisés simultanément, l'établissement d'un planning et d'un principe de phasage des travaux inclus dans le dossier de consultation des entreprises, de même que la vérification de l'avancement des chantiers.

[Consulter l'avis](#)